

Commission aux affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

A l'attention du Conseil communal de
Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 22 octobre 2019

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 41/2019

Modification du règlement et de la convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) La Mère

Préambule :

En date du 10 octobre dernier, la commission aux affaires régionales et intercommunales (CARI) a été convoquée par M. Louis Savary, Syndic de Cheseaux, Mme Martine Lob, Municipale de Cheseaux et le Président du Conseil communal M. Stéphane Hauert. Le Commandant du SDIS La Mère Mme Marie-Claude Remy était également présent pour nous expliquer la réorganisation de l'Etat-Major et la modification de la convention intercommunale.

Le préavis n° 41/2019 leur a été présenté en demandant la modification du règlement et de la convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) La Mère.

Lors de cette séance d'information, la commission a relevé l'augmentation des frais administratifs ainsi que le changement de la clé de répartition. La commission a par ailleurs remarqué qu'avec cette répartition différente des frais de gestion boursière, l'article 8 de la convention intercommunale devait également être modifié en conséquence.

La commission s'est réunie à la suite de la séance d'information pour commencer son rapport avec les éléments en sa possession. Plusieurs échanges de courriels s'en sont suivis avec le Commandant Marie-Claude Remy et notre Municipale Mme Martine Lob pour étayer notre rapport. Suite à la réception de la convention corrigée avec l'aval des 3 autres communes, ainsi que du préavis rectifié, la commission a pu finaliser son rapport le lundi 21 octobre 2019.

Historique:

Le SDIS La Mère a été créé en 2009 et regroupait les communes du Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Cheseaux-sur-Lausanne. En 2012 la commune de Jouxten-Mézery a rejoint le SDIS La Mère.

Réorganisation de l'Etat-Major

La modification du règlement porte essentiellement sur la réorganisation de l'Etat-Major qui privilégie un fonctionnement par responsabilité afin d'optimiser et d'harmoniser la gestion en pensant « un seul site ». Jusqu'à présent chacun des trois sites a sa propre structure. Dans cette nouvelle organisation, il y aura une clarification des rôles. Cela pourrait bénéficier au

Commission aux affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

recrutement qui s'ouvrirait à l'ensemble du SDIS La Mère. L'Etat-Major tiendra compte de l'évolution et des besoins actuels d'un SDIS en créant de nouvelles fonctions. Il y aura notamment un responsable RH et un responsable communication (recrutement, réseaux sociaux, etc.). Le dimensionnement du SDIS La Mère permet l'organisation telle que présentée en ayant la possibilité d'avoir des fonctions cumulées.

Considérations financières :

Historiquement depuis 10 ans, la commune du Mont-sur-Lausanne assume, par le biais de son service boursier, la gestion « administrative » de l'ensemble du SDIS La Mère. Pour plus d'informations détaillées sur les diverses tâches, vous pouvez vous référer à la feuille annexée « Gestion financière du SDIS La Mère ».

Les coûts liés à ces activités ont été estimés à CHF 2'000.- par année sans analyse ni réajustement par la suite. Il va de soi que cette somme est largement en dessous des coûts réels. A ce propos, la commune du Mont-sur-Lausanne a réévalué le volume des tâches à un taux d'occupation entre 10 % et 15 % ce qui correspond à CHF 16'000.- par année.

La répartition de cette somme a été réglée jusqu'à présent comme précisé dans l'article 8 « Dépenses/Recettes » de la convention Intercommunale sur le SDIS La Mère (50 % proportionnellement à la population résidente de chaque commune au 1^{er} janvier de chaque année et 50 % proportionnellement à la valeur d'assurance immobilière de l'ECA de chaque commune au 1^{er} janvier de chaque année).

La nouvelle clé de répartition envisagée s'effectuerait à parts égales entre les quatre communes à savoir CHF 4'000.- chacune. La commune du Mont-sur-Lausanne juge que les tâches administratives boursières ne dépendent pas de la taille des communes. A noter que cette participation aux frais de gestion boursière à hauteur de CHF 4'000.- a déjà été portée au budget 2020 de notre commune.

Tableau récapitulatif de la répartition boursière du SDIS La Mère en tenant compte des deux scénarios évoqués ci-dessus.

	Répartition SDIS La Mère				
	actuelle	future (parts égales)	future (prorata)		
Le Mont-sur-Lausanne	fr. 995.50	fr. 4'000.00	fr. 7'964.00	50%	
Romanel-sur-Lausanne	fr. 358.90	fr. 4'000.00	fr. 2'871.20	18%	
Cheseaux-sur-Lausanne	fr. 461.50	fr. 4'000.00	fr. 3'692.00	23%	
Jouxens-Mézerey	fr. 184.10	fr. 4'000.00	fr. 1'472.80	9%	
Frais boursiers	fr. 2'000.00	fr. 16'000.00	fr. 16'000.00	100%	

Après réflexion et concertation, notre commission n'est pas d'accord avec ce principe de répartition à parts égales et aimerait garder la clé de répartition actuelle qui lui semble plus juste (voir le détail des tâches dans le document annexé). En effet, dans l'énumération des tâches figurent la prise en compte de la facturation des interventions aux privés, propriétaires et gérances qui peuvent varier selon la taille de la commune. A noter que ce type de calcul proportionnel est appliqué dans la gestion des établissements scolaires de La Chamberonne.

Commission aux affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Conclusion :

Après la prise en considération des différents arguments présentés, nous sommes favorables à la réorganisation du SDIS au niveau de son Etat-Major qui gagnera indéniablement en efficacité tel que décrit dans le règlement intercommunal du SDIS La Mère.

L'augmentation des frais de gestion boursière se justifie d'autant que ces charges n'ont pas été réévaluées depuis 10 ans. Cependant, la commission n'est pas d'accord avec l'article 8 de la convention qui stipule un mode de répartition « à parts égales » pour les frais de gestion boursière. Elle recommande ainsi de maintenir la clé de répartition actuelle « au prorata » qui est plus équitable pour les « petites » communes.

Nous tenons à remercier M. Louis Savary, Mme Martine Lob, M. Stéphane Hauert et Mme Marie-Claude Remy pour nous avoir expliqué en détail le projet de modification du règlement et de la convention ainsi que d'avoir répondu à nos questions. Le Commandant Marie-Claude Remy s'est bien impliqué auprès des communes pour obtenir la modification de cette convention. Elle nous a également fait parvenir les montants de la répartition actuelle et les documents annexés pour étayer notre rapport.

La commission aux affaires régionales et intercommunales vous propose en conséquence, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, *d'accepter* le nouveau règlement et de *refuser* la nouvelle convention intercommunale sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) La Mère aux conditions du préavis n° 41/2019 et de donner décharge à la commission de son mandat.

La commission :

Catherine Prudhomme



Caroline Vaney



Eric Michel



Sébastien Di Federico



Anne Pécoud-Girardet, présidente et rapporteuse



Annexes : Gestion financière du SDIS La Mère
Frais d'équipement et de fonctionnement

Commission aux affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Gestion financière du SDIS La Mère

But de l'activité

Le SDIS La Mère tient une comptabilité indépendante, soumise aux règles de la comptabilité des communes. Le Service des finances de la Commune du Mont-sur-Lausanne fait office de commune boursière. Il procède aux écritures financières, gère administrativement les comptes et en assure l'exactitude et la transparence conformément aux procédures et prescriptions légales en vigueur.

Tâches principales

Budget

- Report du budget dans le logiciel comptable
- Facturation des acomptes de fonctionnement aux communes

Comptes

- Transmettre trimestriellement un état des comptes au Commandant
- Editer les comptes selon les normes légales en vigueur
- Préparer le processus de révision
- Transmettre le décompte annuel des charges sociales à l'AVS
- Procéder au décompte financier avec les communes (facturation finale)

Comptabilité débiteurs

- Facturation des interventions aux privés, propriétaires et gérances
- Etablissement des rappels et sommations
- Gestion du contentieux, processus de poursuite et suivi jusqu'à l'acte de défaut de biens
- Gestion des transitoires

Comptabilité créanciers

- Paiement des factures, scan et classement
- Gestion des transitoires

Comptabilité générale

- Enregistrement des pièces comptables, scan et classement (~450/an)
- Gestion des liquidités (CCP) PostFinance
- Suivi des subsides ECA et information au Commandant et Quartier Maître
- Transmission du fichier des soldes pour paiement et contrôle de concordance
- Encaissement divers

Liste non-exhaustive

Commission aux affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Frais d'équipement

- matériel et habillement JSP
- véhicule
- habillement (complémentaire à celui de base fournit par l'ECA)
- matériel spécialisé (outillage, barrage, kärcher, crochet à serpents, ...)

Frais de fonctionnement

- commission du feu (jetons de présence)
- soldes
- charges sociales
- assurances et cotisations (fédération suisse des sapeurs-pompiers et fédération vaudoise des sapeurs-pompiers)
- subsistance interventions
- repas de fin d'année
- frais de formation (intervenant extérieur, extincteur, centre de formation de la Rama, permis de conduire C1)
- examen médicaux (chauffeurs C1, porteurs d'appareil respiratoire)
- documents professionnels / journaux (règlement cantonal)
- entretien des véhicules communaux et carburant (expertise, réparation)
- entretien d'équipement et matériel spécialisé (révision des moto-pompes, machine à nettoyer les tuyaux, extincteurs)
- frais de port
- téléphone /internet